

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/06/2017

Dossier complet le :

02/06/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0116

1. Intitulé du projet

Opération mixte de construction de 5 bâtiments de logements sociaux et un bâtiment de logements en accession à la propriété à LINAS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MESSEAN

Prénom Gabrielle

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LINAS BOILLOT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

En cours de constitution

RCS / SIRET

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39- cas par cas	Surface de plancher comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² sur un terrain d'assiette inférieure à 10 hectares Données du projet: Surface de plancher de 18 950 m ² sur un terrain de 2.856 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans un premier temps à démolir les bâtiments existants, à défricher une partie du bois (celle qui n'est pas classée) et enfin à construire 6 bâtiments comprenant un total de 304 logements. Des stationnements seront également aménagés sur le site: on comptera des parkings aériens et sous terrains. Des espaces verts seront également aménagés et particulièrement soignés.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain objet du présent projet s'étend sur les parcelles cadastrales suivantes: 107p 102p 99p 98p 97p de la section AM. Jusqu'en 2008, les bâtiments actuellement présents sur le site accueillait le centre de formation du groupe Intermarché (ITM - emprise au sol de 1 304 m² et surface de plancher de 3 142 m²) Le bâtiment n'est plus occupé depuis une dizaine d'années. Le terrain comprend également une zone boisée à l'Est dont une partie est classée (environ 9 827 m²) (servitude d'espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme).

En 2008, une partie de ce terrain a été rachetée par la mairie (parcelles cadastrées AM97 et 98 pour environ 2.29 ha) et l'autre par l'UTAC-CERAM (parcelles 96p et 99).

En 2015, la mairie a lancé un concours pour la réalisation d'un quartier résidentiel afin d'y créer notamment des logements sociaux. Pierreval a remporté cet appel d'offre en mai 2016.

L'objectif de ce projet est la création de logement sociaux (232 logements) et en accession (72 logements).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant:

- phase de démolition des bâtiments,
- phase de défrichage de la partie boisé non classé.
- Démarrage travaux VRD au milieu d'année 2018
- Démarrage des travaux sur les différents bâtiments sur une période de 26 à 30 mois avec une période de travaux VRD de 3 mois
- la livraison des différents bâtiment s'échelonne sur le dernier trimestre 2020.

L'opération de construction visera une certification NF Habitat HQE. Cette certification intègre une démarche "Chantier à faibles nuisances".

Une charte "Chantier à faibles nuisances" sera donc appliquée lors des travaux de démolition et construction. Cette charte intègre des clauses spécifiques aux traitements des déchets (imposition d'un taux de valorisation par exemple) et des clauses spécifiques aux engins de chantiers (justification des niveaux sonores émis par les engins par exemple).

Le but de cette charte et démarche est également de maîtriser les impacts environnementaux du chantier en veillant à limiter les consommations d'eau et d'énergie, en sensibilisant le personnel de chantier, en limitant la gêne des riverains, en protégeant la nature et la biodiversité et en mettant en oeuvre des procédures sur l'utilisation des produits dangereux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, on comptera sur le site 6 bâtiments comprenant un total de 304 logements:

- 232 logements sociaux sur 5 bâtiments. Il s'agira des bâtiments 1 à 5. Les bâtiments 1 à 3 sont situés sur la partie Ouest du site en enfilade du Sud vers le Nord. Ils disposeront de 3 zones de parkings aériens. Les bâtiments 4 et 5 sont implantés dans l'axe central du site sur 2 étages + combles. Ils disposeront d'un niveau de sous sol chacun. les appartements seront de type T2 à T5 (73 logements T2, 88 logements T3, 52 logements T4 et 19 logements T5). Ces bâtiments disposeront d'un local vélo et d'un local ordures ménagères.

- 72 logements sur un bâtiments en accession (Bâtiment 6), situé au Nord du terrain. il disposera d'un niveau de parking souterrain et comprendra 2 étages et des combes. Les appartements seront de type T2 / T3 (29 T2 et 43 T3) et couvriront une surface totale de 3 656 m². Il disposera également d'un local ordures ménagères de 25 m² et d'un local à vélo de 88 m².

Le projet comptera 197 places de parking en sous sol et 179 en extérieur.

Des voiries seront également créées afin d'accéder aux zones de stationnements et aux différents bâtiments.

La partie Est du site qui correspond au bois classé sera conservé.

A terme un espace de 1 200 m² situé à l'entrée du site sera rétrocédé à la mairie afin qu'elle puisse y aménager un équipement public de type salle polyvalente.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau: rubrique 2150 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée e la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieur à 20 ha.

Le projet est soumis à une demande de défrichement au titre du code forestier. En effet, il est prévu de défricher une surface de 2056m², d'un espace boisé, classé en zone UBb dans le PLU (zone urbanisée), appartenant à un massif de plus de 1ha.

A noter que compte tenu de la surface à défricher le projet n'entre pas dans le cadre de la rubrique 47 de l'article R122-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	2.856 ha
Surface défrichée	2 056m ²
Surface bois classé sur le terrain conservée	9 827 m ²
Surface habitable bâtiment 1/2/3	1602 m ² chacun
Surface habitable bâtiments 4/5/6	4 716 m ² /4 985 m ² / 3 656 m ²
Espace rétrocédé ultérieurement à la ville	1 200 m ²
Surface de voirie	5 330 m ²
Surface espaces verts	6 865 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

60 avenue Georges Boillot
91 310 LINAS

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 6 2 ' 3 6 " 38 Lat. 2 _ ° 2 5 ' 0 6 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données cartographiques de la DRIEE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données cartographiques de la DRIEE
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(le site ne fait pas partie du plan de gêne sonore d'Orly)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé Monument Historique à 1.55 km: clocher de l'église Saint Merry (réf: PA00087938) par arrêté du 05/10/1928. Compte tenu des caractéristiques du projets (rejets et intégration paysagère) et de la distance avec le site classé, le projet n'est pas considéré comme se trouvant aux abords du monument historique.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DRIEE et l'évaluation environnementale du PLU (carte des enveloppes d'alerte des zones potentiellement humides)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LINAS est couverte par le PPRN Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 21/12/2012 d'après prim.net. Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, aucun site BASOL recensé au droit du site. D'après la base de données BASIAS, un ancien site de la prévention routière a été répertorié à proximité du site. Il s'agit du site IDF 9102640. Un dépôt de liquide inflammable de 15 m3 d'essence a été recensé à l'époque. Des prélèvements de sol et des analyses ont été réalisés par SEFIA. Les substances suivantes ont été recherchées: 8 métaux et HCT. D'après leur interprétation des résultats: "Les dosages ont révélé des teneurs en arsenic relativement élevées
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	dans la quasi-totalité des échantillons. Or, les matériaux concernés seront évacués lors des travaux de terrassement. Il pourrait donc y avoir un sujet lié à des surcoûts de mise en décharge mais il n'y aura en revanche pas de risque sanitaire à considérer" ----- D'après les données cartographiques de la DRIEE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données cartographiques de la DRIEE
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain comprend aujourd'hui un espace boisé dont une partie est un espace boisé classé en vertu de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme. Cette partie du bois sera conservé dans son intégralité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements seront alimentés en eau potable. consommation d'eau annuelle estimée à 1700m3. Il est prévu d'être raccordé au réseau communal. Linas compte plusieurs réservoirs d'eau dont le plus important se situe au Nord de l'autodrome dans le bois du Fay. Un château d'eau est également présent à proximité directe du site. La commune est alimentée par plusieurs sources: les usines de traitement et de production d'eau potable de Morsang sur Seine, Viry Châtillon Vigneux sur Seine, Périgny Sur Yerres, Mandres Saint Thibault et Nady Champigny Sud. La Seine représente 90% de la ressource en eau potable, le reste provient de forage dans la nappe aquifère.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La topographie du terrain actuel sera conservée autant que possible. Un niveau de parking sera aménagé. Ces terres ont par ailleurs fait l'objet de prélèvement et d'analyses en laboratoire par SEFIA. Ce bureau d'études indique " Les dosages ont révélé des teneurs en arsenic relativement élevées dans la quasi-totalité des échantillons. Or, les matériaux concernés seront évacués lors des travaux de terrassement. Il pourrait donc y avoir un sujet lié à des surcouts de mise en décharge mais pas de risque sanitaire à considérer". Des testes d'admissibilité des déblais en ISDI sont en cours. Nous prévoyons donc une évacuation des déblais dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres non polluées seront réutilisées autant que possible pour l'aménagement paysager du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme nous avons pu le voir, le projet n'impacte ni de ZNIEFF ZICO site Natura 2000. Il ne se situe pas sur une continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à proximité ou dans un site Nature 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain comprend aujourd'hui un espace boisé dont une partie est un espace boisé classé en vertu de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme. Cette partie du bois sera conservé dans son intégralité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante en zone UBb: tissu urbain à tendance pavillonnaire. Le terrain comprend aujourd'hui un espace boisé dont une partie est un espace boisé classé en vertu de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme. Cette partie du bois sera conservé dans son intégralité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Comme vu précédemment, des prélèvements et des analyses en laboratoire par SEFIA sur le sol ont été réalisés. Ce bureau d'étude indique " Les dosages ont révélé des teneurs en arsenic relativement élevées dans la quasi-totalité des échantillons. Or, les matériaux concernés seront évacués lors des travaux de terrassement. Il pourrait donc y avoir un sujet lié à des surcoûts de mise en décharge mais pas de risque sanitaire à considérer". -Compte tenu des équipements prévus permettant de collecter les effluents liquides (eaux pluviales et usées) le projet n'est pas susceptibles de générer un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les personnes habitant dans les logements sont susceptibles de se déplacer en voiture. Il est prévu 376 places de véhicules légers dont 197 en sous sol.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur cette typologie d'activités (logements), les seules installations pouvant générer du bruit sont les installations techniques: il n'y aura pas de chaudières (chauffage électrique) et pas de groupes froids.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur cette typologie d'activités (logements), il n'y a pas de source de nuisances olfactives.</p> <p>A noter que les bâtiments disposeront d'un local poubelle pour le stockage des ordures ménagères. Un enlèvement régulier des ordures ménagères sera opéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur cette typologie d'activités (logements), il n'y a pas de source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'environnement du site est urbain. la pollution lumineuse est présente. Un éclairage est prévu sur les voies de circulation et les parkings afin de respecter la norme pour les personnes handicapées;</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur cette typologie d'activités (logements), les seules installations pouvant générer des rejets dans l'air sont les installations techniques: il n'y aura pas de chaudières (chauffage électrique) et pas de groupes froids.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des rejets liquides suivants: - eaux pluviales de toiture et eaux pluviales de voiries. Conformément à la réglementation, ces eaux seront collectées séparément. Les eaux pluviales de voiries seront traitées via un séparateur hydrocarbures. Les eaux seront ensuite retenues dans un ou plusieurs bassins à ciel ouvert ou enterrés (la perméabilité du site est faible) puis évacuées vers le réseau communal avec un débit de fuite adapté.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des eaux usées. Le réseau de collecte des eaux usées sera relié au réseau communal qui les achemine à la station d'épuration de Valenton.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera la production d'ordures ménagères. A noter que les bâtiments disposeront d'un local poubelle pour le stockage des ordures ménagères. Un enlèvement régulier des ordures ménagères sera opéré.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre entre le circuit de l'autodrome, le quartier pavillonnaire et le bois. Les façades du bâti s'inspirent de l'architecture de bourg faisant l'identité du village de Linas, tout en intégrant les multiples exigences contemporaines (économie d'énergie, accessibilité...) une attention particulière est portée afin de respecter les notions d'échelles, de lisibilité et de proportions. Il en découle une architecture qui mélange l'esprit classique et plus contemporain: de par sa volumétrie, le choix des matériaux et le travail des séquençages qui
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	s'intègre dans un tissu urbain de centre bourg.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets ayant un avis de l'autorité environnementale publié:

- Projet Bayer à Méréville à plus de 36 km au Sud de notre projet: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet Amazon à Brétigny sur Orge à 4 km à l'Ouest de notre projet: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet de plateforme logistique Neximmo 50 à Coudray-Montceaux à plus de 16 km au Sud Est de notre projet: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet d'entrepôt Coca Colas à Fleury Mérogis à plus de 8 km à l'Est de notre projet: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- création d'un forage d'irrigation à Chalo-Saint Mars: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet d'un ensemble immobilier à Vigneux-sur Seine : à plus de 15 km au Nord Est : pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet de Forage F5 L'Argentièrre à la Forêt Sainte Croix et Projet de canalisation eau potable à Saclay : pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques.
- Projet de ZAC Plaine Saint Jacques à Ormoy: pas d'effets cumulés entre les deux projets compte tenu de la nature du projet et de ses caractéristiques et de la distance entre les deux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante au sein de la commune de LINAS, dont le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet d'implantation de logements sur le terrain est déjà pris en compte dans cette évaluation environnementale.

Par ailleurs compte tenu de ces caractéristiques (logements, faible impact environnemental etc...) et des dispositifs prévus (collecte des eaux usées, des eaux pluviales, traitement des eaux pluviales de voiries...), le projet ne génère pas un impact environnemental important.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: cartographie des sites BASIAS - partie 5 Annexe 2: fiche détaillée du site IDF 9102640 - Partie 5 Annexe 3: Traitement paysager - partie 6.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

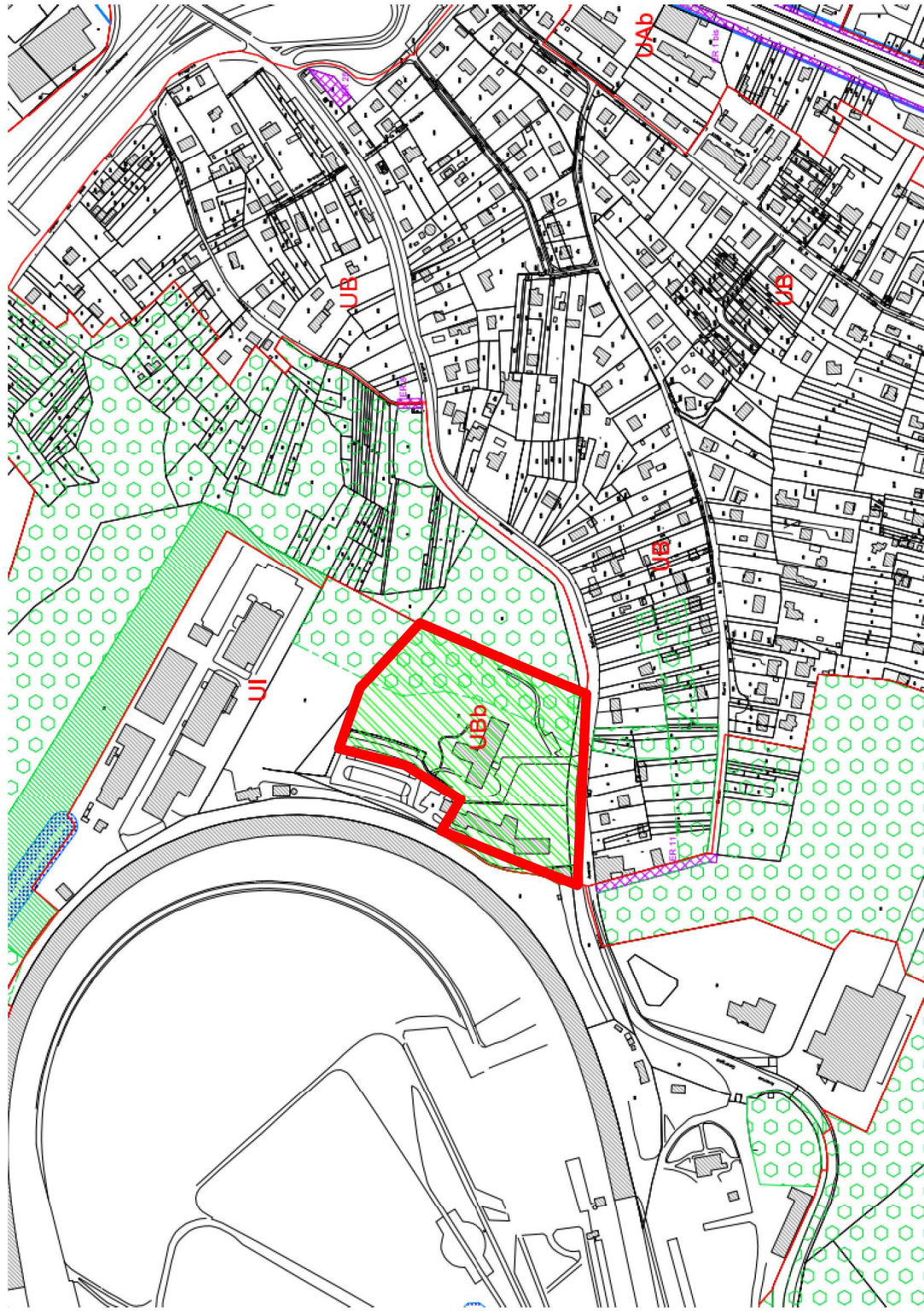
Vincennes

le, 31/05/2017

Signature

Glasson
nt sur le cadre ci-dessus

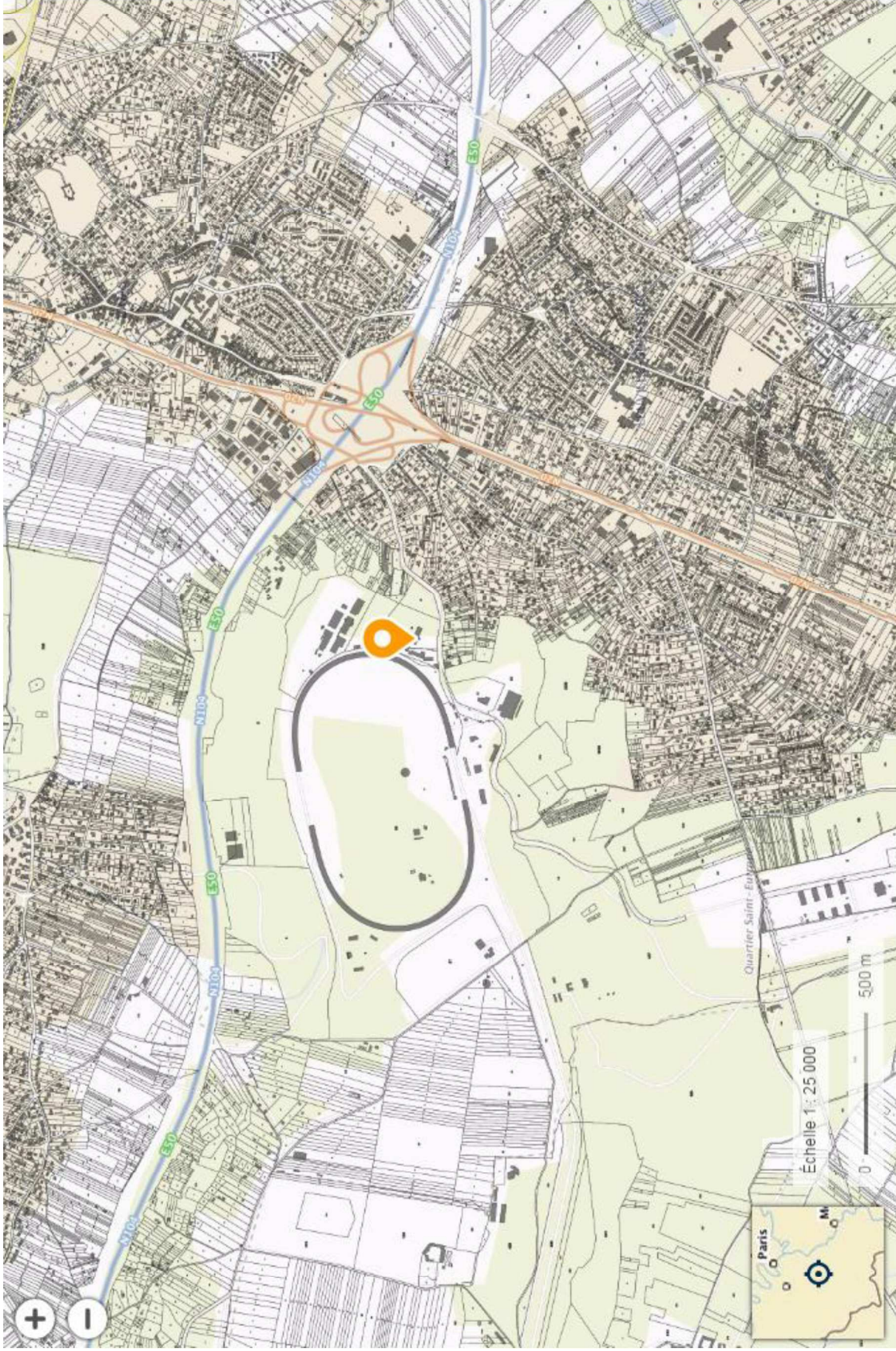
Annexe n°2 - Plans de situation



Plan de situation – Source : Document d'urbanisme de Linas (Echelle 1/2000)

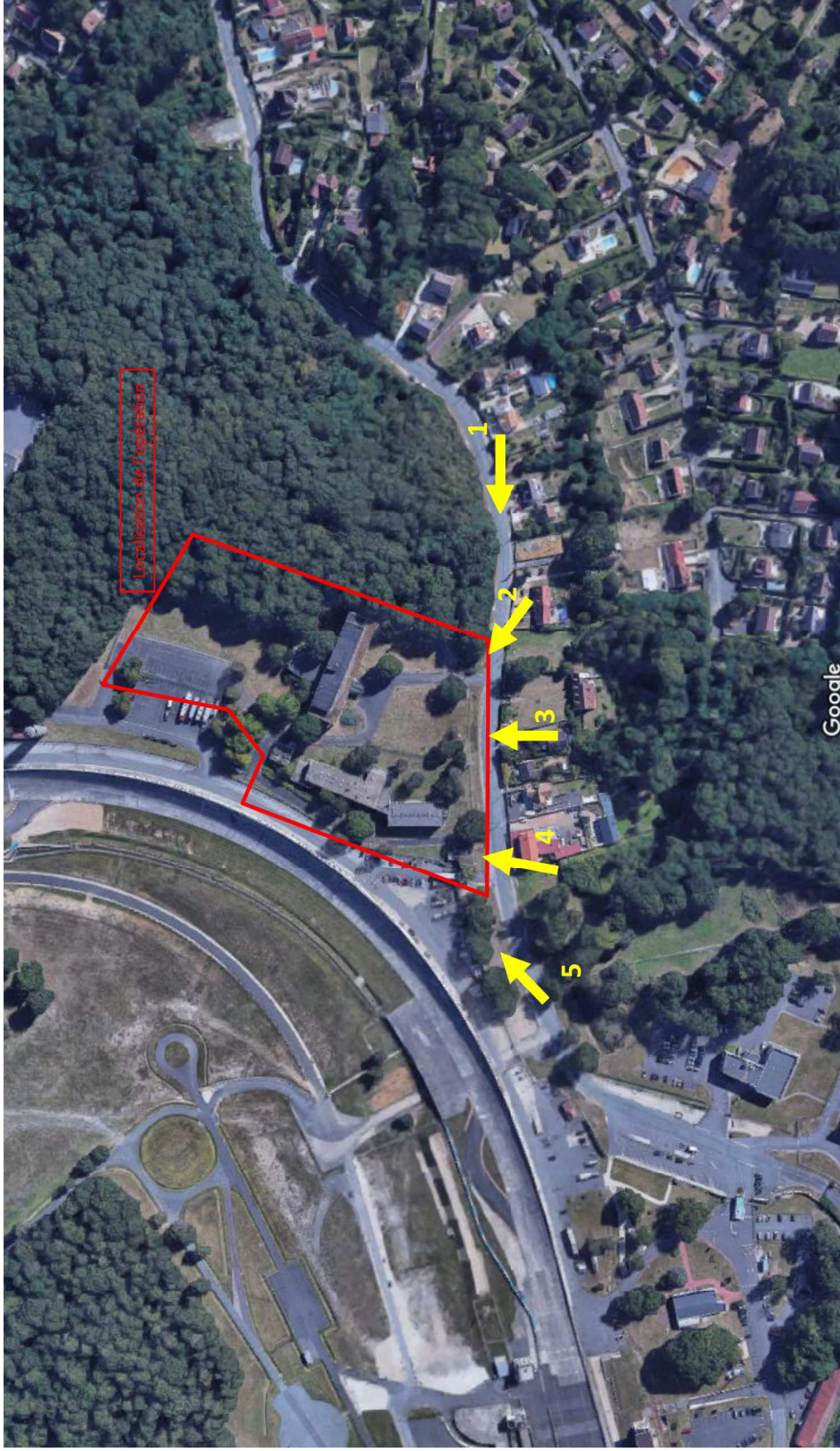


Plan de situation – Source : Document d’urbanisme de Linas (Echelle 1/6000)



Plan de situation – Source : Geoportail (Echelle 1/25000)

Annexe n°3 : Photos des environs



Localisation des photos – Source : QCS Services



Photo n°1 (Date : 01/06/2017)



Photo n°2 (Date : 01/06/2017)



Photo n°3 (Date : 01/06/2017)

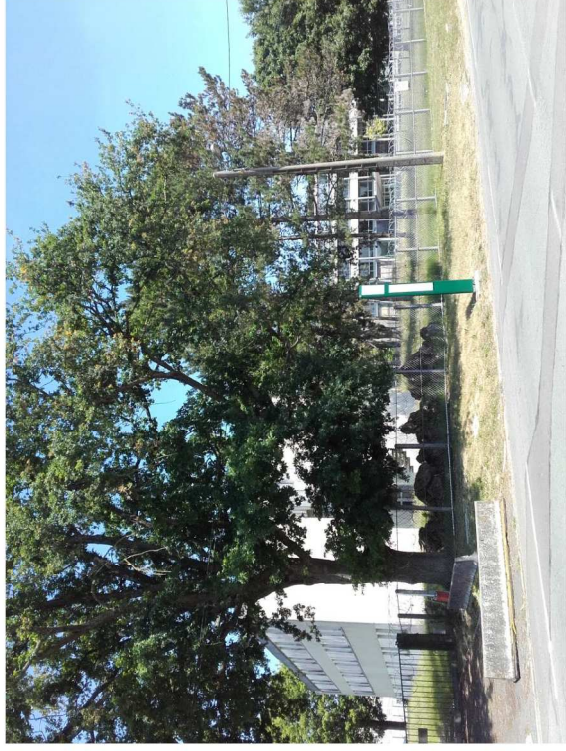
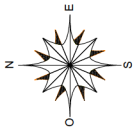


Photo n°4 (Date : 01/06/2017)



Photo n°5 (Date : 01/06/2017)



BATTIMENT EN ACCESSION

BATTIMENTS SOCIAUX

BATTIMENTS SOCIAUX

VOIE NOUVELLE

AVENUE GEORGES BOILLLOT

FORET

AUTODROME

Boillot

Boillot

Transpo.

ESPACE A RETROCEDER
1200m²

PARKING EXTERIEUR 80 PLACES (dont 2 PMR)

100

389

247

246

249

406

17

16

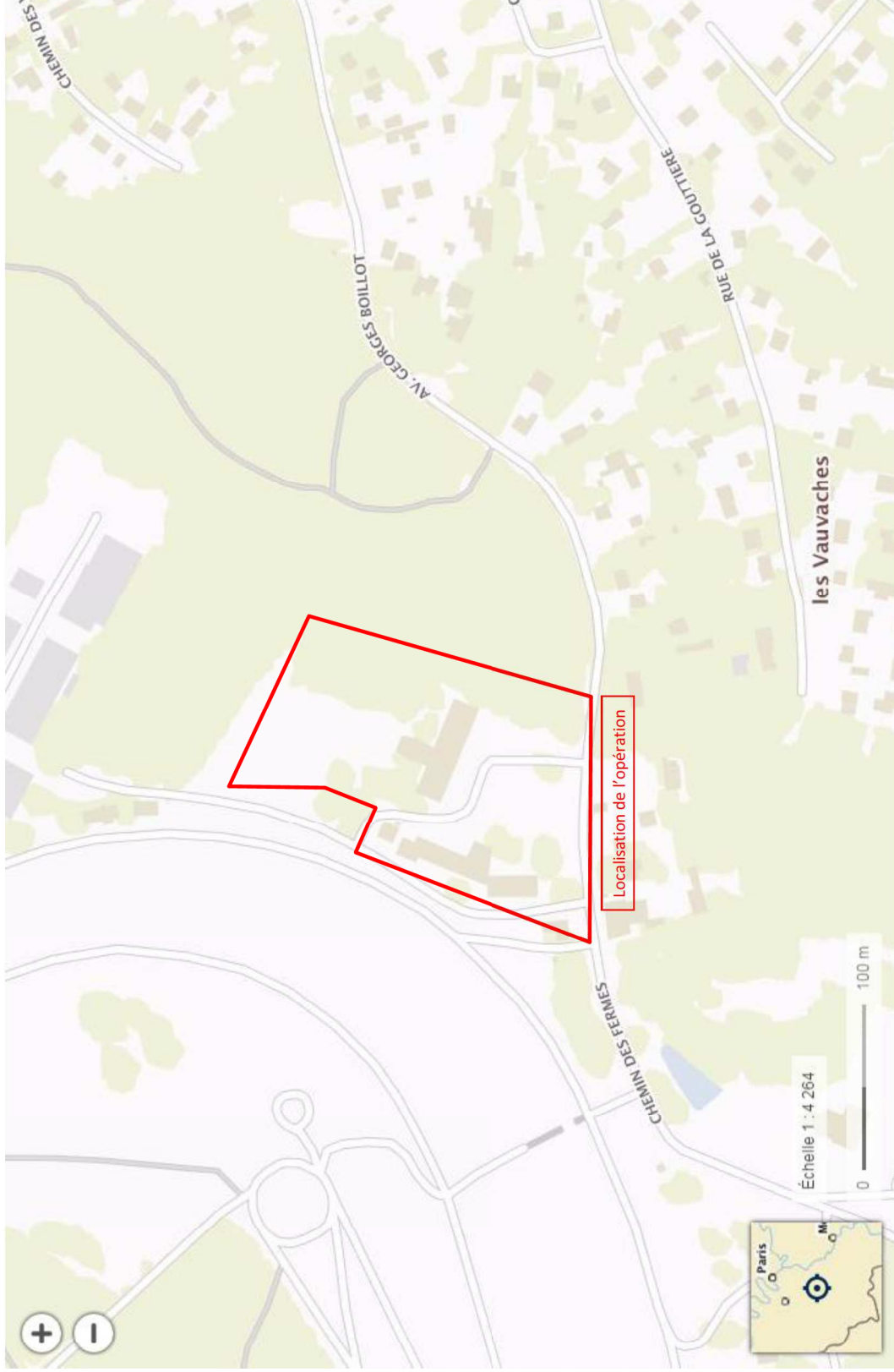
12

11

7

6

Annexe n°5 : Plan des abords



Plan des abords du projet – Source : Géoportail

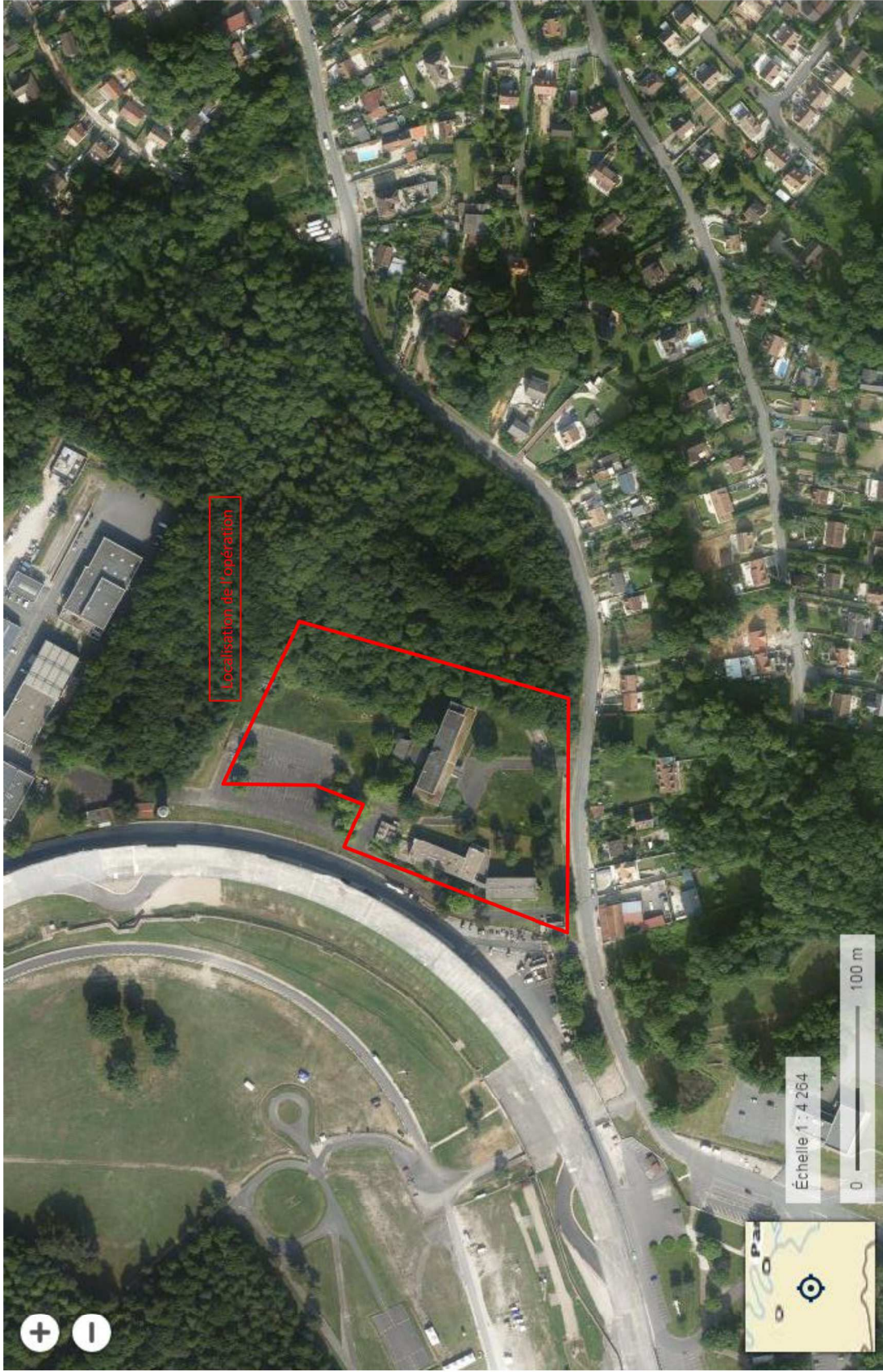


Photo aérienne des abords du projet – Source : Géoportail (Année : 2017)



Occupation du sol – Source : Cartoviz (Année : 2017)

Annexe n°6 : Zones Natura 2000

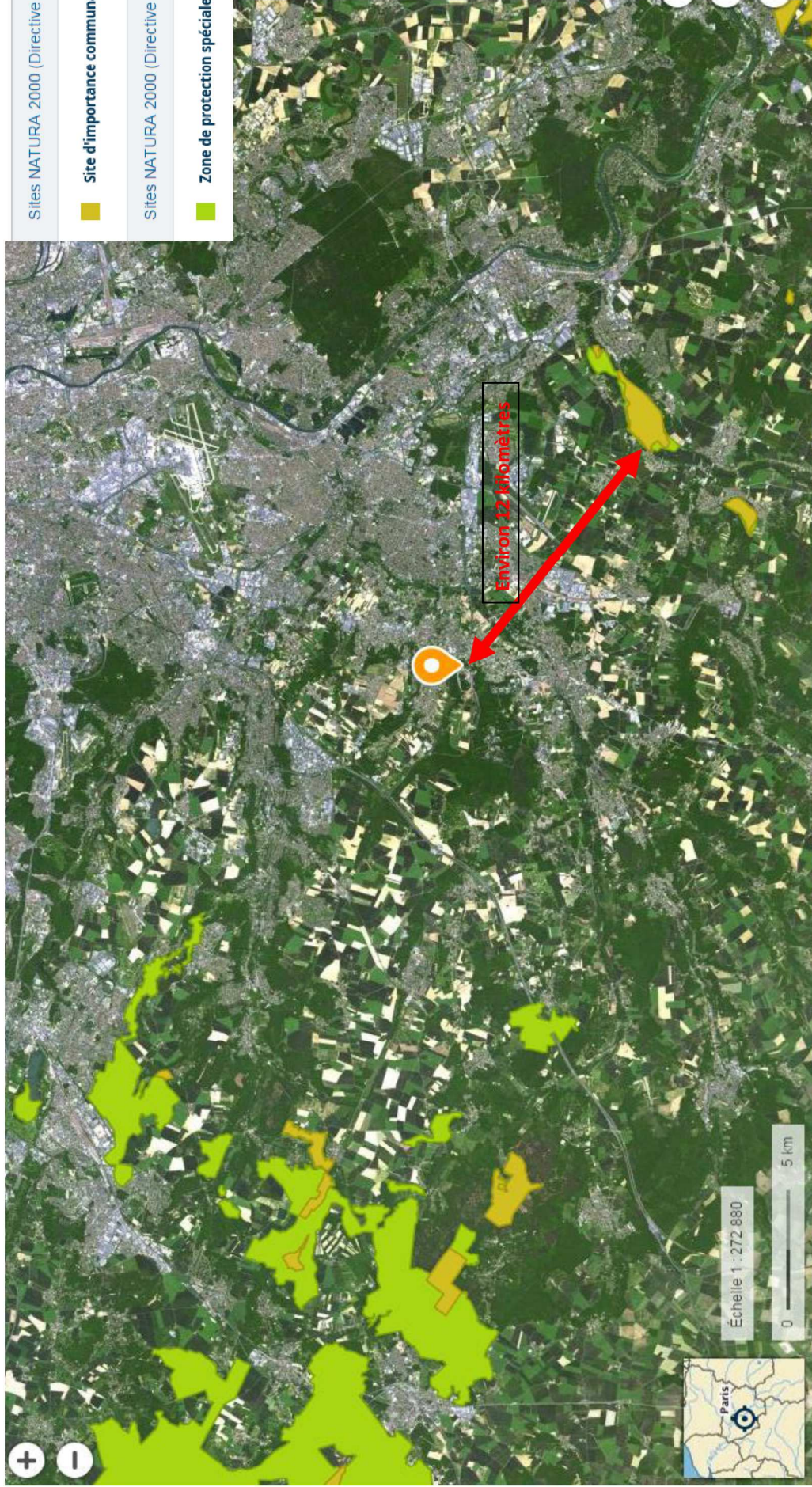
LÉGENDE ✕

Sites NATURA 2000 (Directive Habitats) ^

■ Site d'importance communautaire (SIC)

Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux) ^

■ Zone de protection spéciale (ZPS)



Localisation des Zones Natura 2000 – Source Geoportail